

QUESTION ÉCRITE E-3198/00  
posée par Vitaliano Gemelli (PPE-DE)  
à la Commission

Objet: Violence en Colombie et abus répétés dans le traitement des communautés rurales et indigènes

En raison du conflit intérieur grave qui secoue la Colombie depuis dix ans et met aux prises les narcotrafiquants et l'armée, occasionnellement soutenue par des éléments paramilitaires, on assiste au fil du temps à un dépeuplement des zones de combat en raison des menaces répétées, des attaques aériennes, des meurtres et des massacres dont sont victimes les communautés locales et indigènes. Les zones les plus directement touchées sont celles qui revêtent, pour des raisons économiques et politiques, une importance stratégique majeure et présentent donc un intérêt en termes de propriété ou de contrôle du territoire.

De plus, les évacuations forcées sont en augmentation: en 1999, 288.000 personnes ont été contraintes d'abandonner leur foyer et entre 1995 et 1999, ce sont plus de 1.700.000 personnes qui ont été déplacées.

1. La Commission est-elle en mesure d'indiquer si des aides vont être accordées à l'État colombien pour affronter et résoudre le problème posé par l'instabilité sociale?
2. Quelles sont les initiatives prises par L'Union européenne en faveur de la stabilité sociale en Colombie et par quelles ONG ces initiatives sont-elles relayées?
3. Que pense la Commission des "communautés de retour", qui ont pour objectif de reconduire les citoyens vers leurs territoires d'origine?
4. Quels rapports l'UE entretient-elle avec les "communautés de paix" colombiennes et quels projets la Commission entend-elle soutenir financièrement pour promouvoir le développement et la solidarité et protéger les communautés contre le risque d'expulsion?